Cfdt SF3C
Antenne Val d'Oise
8 Rue Du Cloître BP 28337
95804 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 41 26 85 **Fax.** 01 30 17 28 33
Courriel : cfdtlaposte95@orange.fr

Saint Gratien PDC :

La CFDT revendique, depuis le début de la réorganisation imposée aux agents du bureau de Saint Gratien, de véritables contreparties au projet de la Poste.

Nous avons été reçus en bilatérales et en plénières pour faire valoir vos droits et revendiquer ces contreparties. Lors de la réunion plénière **Le syndicat SUD n'était pas représenté**.

Le CTP validant la réorganisation de Saint Gratien PDC s'est tenu hier, le 30 mars 2011 à la DOTC.

Ce que la CFDT a demandé et ce que La Poste a accepté dans le cadre des négociations :

- **Des heures supplémentaires pour l'étiquetage des casiers par les agents.** La Poste a accepté de compenser, **s'il y a dépassement de la DJT**.

- **Report de la mise en place de la sécabilité**, nous avons obtenu **plus de 3 semaines de report** soit une mise en place de la sécabilité le 20 juin pour un démarrage de la réorganisation le 17 mai 2011. Suite à ce report le **solde du nombre de jours de partageable par trimestre par équipe,** vous sera **communiqué.**

- **Une revue du personnel** avant et après bascule afin que personne ne soit laissé sur le carreau ! A première vue, pas de situations de reclassement. Les PT agent de production courrier et volant hors périmètre pourraient être proposées aux 2 agents restant à reclasser, en fonction des conclusions médicales**. Des recrutements de facteurs sont prévus pour combler toutes les vacances d'emplois** (4 CDD aujourd'hui à potentiel CDI sont en attente des résultats des tests). **Aucune Q.L. ne sera à découvert au moment de la bascule.**

- **Des promotions.** Le périmètre facteur d'avenir comprend 36 agents, la cible étant donc de 14 agents en 1-2, 14 agents en 1-3 et 8 agents en classe 2. Ouverture de **13 promotions en 1-3, de 5 promotions en 2-1 et de 4 promotions en 2-2.**

- **Reconnaissance du travail du volant hors périmètre** nous avons demandé le niveau II-1, que ces repos soient programmés. La Poste a refusé le II-1, ce volant sera de **niveau 1-2 ou 1-3, par contre ces repos seront programmés.**

- **Une prime** pour toute personne affectée à Saint Gratien PDC y compris encadrant de 300 Euros. La Poste a accepté une prime **de 120 Euros pour vous encadrant et vous agents d'Enghein Les Bains mise en paiement pour le 20 juin. Par contre, pour vous agents de Sannois et Saint Gratien, cette prime est soumise à la validité de l'accord**.

- **Une proposition d'accord avec précision des jours de repos.** La Poste a proposé un accord pour une durée de **18 mois précisant les jours repos.**

La plénière de signature de l'accord instituant l'organisation du temps de travail (scénario n°4) que vous avez choisi à la majorité a été organisée hier.

Au final, chaque organisation syndicale a du prendre ses responsabilités et s'engager ou non dans l'accord local.

<u>Les organisations syndicales SUD et CGT comme d'habitude ont refusé de signer.</u>

Nous avons toutefois la possibilité de signer cet accord jusqu'aujourd'hui midi.

Pour rappel, depuis le 01 janvier 2009 pour qu'un accord soit valable il faut qu'il soit signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 30 % aux dernières élections professionnelles.

De plus, il ne faut pas qu'il soit dénoncé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50 %.

Vous n'avez pas voté majoritairement pour la CFDT lors des dernières élections professionnelles, mais la CFDT, forte de ses convictions est prête a s'engager pour vous contrairement aux autres organisations syndicales.

<u>Au niveau du Département</u>, le vote de 2007 était :

CGC 0,60% ; CFTC 5,50% ; UNSA 5,90% ; FO 9,60% ;
CFDT 19,60% ; SUD 26,30% ; CGT 32,50%.